



Pièces automobile (se faire rembourser)

Par **kritel**, le **24/09/2009** à **17:15**

Bonjour,

j'ai acheté deux pièces automobiles dans une casse. Le vendeur a stipulé qu'il n'y aurait pas de remboursement en cas de problèmes, mais un avoir. Est-ce légal ??

Car bien entendu, les pièces ne sont pas bonnes, et mon coutaient 110 euros !!!
merci de me répondre.